

VILLE DE CINEY

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL COMMUNAL SEANCE DU 16 MARS 2026 A 20 H 00

- 17 État du réseau routier cinacien - Planification, priorités et financement des travaux de rénovation - Demande d'un Conseiller

- 18 Motion pour la sécurisation de la route Charlemagne (N97) à hauteur de Ciney entre les BK43.00 et BK47.2 - Vote - Demande d'un Conseiller

Conseil communal du 16/03/2026 - Inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour

Didion, O. (Olivier) <Olivier.Didion@ing.com>

mar. 10/03/2026 20:28

À : Frédéric DEVILLE <FDeville@ciney.be>; Nathalie CONSTANT <NConstant@ciney.be>;

Cc : Olivier DIDION <ODidion@ciney.be>; OLIVIER DIDION <odidion@hotmail.com>;

Madame la Directrice Générale, Monsieur le Bourgmestre,

Conformément à l'article 12 du Règlement d'Ordre Intérieur de notre Conseil communal, je souhaite ajouter le point suivant à l'ordre du jour du prochain Conseil communal de ce 16 mars 2026:

État du réseau routier cinacien – planification, priorités et financement des travaux de rénovation

Depuis plusieurs mois, de très nombreux citoyens font état de la dégradation avancée du réseau routier cinacien :

nids-de-poule, revêtements fortement dégradés, problèmes de sécurité pour les usagers faibles, inconfort et dégâts matériels pour les automobilistes, etc...

La situation actuelle montre que certaines voiries semblent se détériorer beaucoup plus rapidement qu'elles ne sont entretenues.

Dans ce contexte, le Collège communal peut-il informer le Conseil communal :

- Du calendrier prévisionnel des travaux de rénovation de voiries.
- Des critères de priorisation retenus pour déterminer les voiries à rénover en priorité.
- De la liste des voiries concernées.
- De l'ampleur des travaux envisagés.
- De l'estimation budgétaire globale.

Ce point vise à permettre au Conseil communal et également à l'ensemble des citoyens de disposer d'une vision claire, transparente et partagée de la stratégie communale en matière de rénovation du réseau routier.

Vu les problèmes récurrents liés aux boîtes emails, pourriez-vous me confirmer la bonne réception de cette demande ?

Je vous remercie par avance pour les éléments de réponse et à la suite apportée à ma demande.

Olivier Didion

ATTENTION:

This e-mail is private, confidential and intended only for the addressee(s). It shall not constitute any commitment for ING Belgium unless expressly agreed otherwise in a written agreement. If you are not the intended recipient, please inform the sender of this message and delete it immediately.

Messages and attachments are scanned for all viruses known. If this message contains password-protected attachments, the files have NOT been scanned for viruses by the ING mail domain. Always scan attachments before opening them.

ING Belgique S.A. - Banque-Prêteur / ING België nv - Bank/Kredietgever, Avenue Marnix/Marnixlaan 24, B-1000 Bruxelles /Brussel – RPM Bruxelles/Brussel - TVA/BTW BE 0403.200.393 - BIC : BBRUBEBB - IBAN: BE45 3109 1560 2789.

Courtier en assurances, inscrit à la FSMA sous le numéro 0403.200.393 / Verzekeringsmakelaar ingeschreven bij de FSMA onder het nummer 0403.200.393.

General information regarding ING Belgium and its services is available on [ing.be](https://www.ing.be)

[Click here for more information on investments.](#)

[Click here for more information on our professional credits.](#)

Conseil communal du 16/03/2026 - Demande d'ajout d'un point complémentaire

Francois Bouchat <francoisbouchat@hotmail.com>

mar. 10/03/2026 23:43

À : Frédéric DEVILLE <FDeville@ciney.be>;

Cc : Nathalie CONSTANT <NConstant@ciney.be>;

1 pièce(s) jointe(s) (38 Ko)

Motion N97.odt;

Monsieur le Bourgmestre,

Conformément à l'article 12 du Règlement d'Ordre Intérieur de notre Conseil communal, je souhaite ajouter un point complémentaire à l'ordre du jour du Conseil communal du lundi 16 mars 2026. Voici l'intitulé du point et un court développement. S'agissant d'un point nécessitant un vote, je joins également la motion que je propose de soumettre au vote du Conseil communal.

Motion pour la sécurisation de la route Charlemagne (N97) à hauteur de Ciney entre les BK43.00 et BK47.2 - Vote

Lors du Conseil communal du 9 février 2025, le point relatif à la sécurisation de la N97 a été évoqué, et le Collège communal semblait rejoindre le constat qu'il était nécessaire de solliciter les autorités régionales sur ce dossier. En effet, en novembre dernier, une vidéo glaçante partagée sur les réseaux sociaux avait semé l'émoi au sein de la population cinacienne. Celle-ci montrait comment deux véhicules avaient évité de justesse une collision frontale sur la route Charlemagne. Elle avait été suivie de nombreux témoignages de personnes ayant été confrontées à des situations similaires !

Cet événement rappelait que de trop nombreux accidents dramatiques ont déjà eu lieu sur ce tronçon de la N97.

En complément des démarches déjà menées de notre côté, dont une question parlementaire du député Stéphane Hazée au ministre wallon des Infrastructures et de la Mobilité, nous pensons qu'il est urgent de prendre des mesures de sécurisation. Afin d'attirer davantage l'attention sur ce dossier de sécurité particulièrement important pour la commune de Ciney, nous proposons au Conseil communal de voter une motion, adressée au SPW MI et au Ministre des Infrastructures et de la Mobilité, pour que des solutions soient mises en place rapidement.

Je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande d'ajout de ce point complémentaire.

Cordialement,

François Bouchat
Conseiller communal

Motion pour la sécurisation de la route Charlemagne (N97) à hauteur de Ciney entre les BK43.00 et BK47.2

- Considérant que d'après l'Institut Vias, la N97 ou « route Charlemagne » détient le sinistre record du « taux de gravité » le plus élevé de Wallonie : 74 tués pour 1 000 accidents corporels (chiffres d'accidentologie pour l'intégralité de la N97) ;
- Considérant les nombreux accidents déjà survenus sur cette N97 à hauteur de Ciney et en particulier sur le tronçon situé entre les BK43.00 (rond-point du Jambon) et BK47.2 (nouveau rond-point d'accès à la Zone d'Activité Économique de Biron) ;
- Considérant en particulier la collision frontale évitée de justesse sur ce tronçon le 3 novembre 2025, illustrée par la vidéo de la caméra embarquée d'un véhicule concerné et postée sur les réseaux sociaux ;
- Considérant les nombreux témoignages qui ont suivi la publication de cette vidéo, relatant des situations similaires vécues par de nombreux usagers de cette route ;
- Considérant la question écrite du 13 novembre 2025 du député Stéphane Hazée adressée au Ministre wallon des infrastructures et de la Mobilité, dans laquelle il interroge spécifiquement sur les mesures prises sur ce tronçon ;
- Considérant les éléments de réponse du Ministre, et notamment le fait qu'il ait sollicité de son Administration que ce tronçon soit examiné prioritairement lors de la prochaine commission provinciale de sécurité routière afin que l'ensemble des acteurs, zone de police, commune et SPW MI puissent, ensemble, élaborer un projet en prenant en compte l'ensemble des paramètres pour une sécurisation des lieux comme par exemple, l'installation d'un radar tronçon.

Le Conseil communal de Ciney, demande explicitement :

- Au Service Public de Wallonie Mobilité Infrastructure (SPW MI) et au ministre de tutelle de prendre sans délai des mesures efficaces pour empêcher que de tels agissements puissent encore survenir sur le tronçon de la N97 entre les BK 43.00 et BK47.2, en étudiant toutes les pistes possibles et en envisageant notamment :
 - un contrôle renforcé de la vitesse et de la conduite sous influence, notamment par la mise en place d'un radar tronçon;
 - des aménagements empêchant le franchissement de la séparation entre les voies de circulation ;
 - la sécurisation des entrées et sorties.
- Que le Ministre wallon des infrastructures et de la Mobilité sollicite son administration pour donner priorité à la sécurisation de ce tronçon BK43.00 → BK47.2 et qu'ils examinent prioritairement ce dossier lors d'une prochaine commission provinciale de sécurité routière.

Le Conseil communal de Ciney, décide de transmettre cette motion :

- Au SPW MI
- Au Ministre wallon des infrastructures et de la mobilité

